



AUTORISATION PARENTALE 2018

Qu'est-ce que le Centre de Loisirs Jeunesse à HÉRIN ?

- 1) Un lieu où vos enfants peuvent pratiquer diverses activités sportives et culturelles animées par des policiers et des animateurs bénévoles en formation.
- 2) Des animateurs dévoués et compétents sont à leur écoute.
- 3) Être âgé de 11 ans au moins et 17 ans.
- 4) La responsabilité du centre est engagée envers l'adolescent quand celui-ci pratique une activité encadrée par les animateurs du C.L.J.
- 5) Pour les activités aquatiques, obligation de nager 50 mètres (attestation maître nageur).
- 6) **Une carte nationale d'identité est obligatoire pour les sorties à l'étranger**
- 7) **Un certificat médical exigé pour les activités sportives ainsi que d'autres documents (fiche sanitaire de liaison, copie du carnet de vaccination).**

Une participation de 20 euros pour les habitants d'HÉRIN et **30 euros** pour les extérieurs correspondant à l'inscription et à l'accès aux activités sur place.

Une participation supplémentaire sera parfois demandée pour des activités spécifiques (sorties etc...).

Je soussigné, Mme, Mrresponsable de :

NOM :

Prénom :

Adresse: **CP**..... **Ville**

Date de naissance: **lieu** **Nationalité**.....

N° de sécurité sociale.....

Numéro de téléphone : **portable :**.....

Adresse électronique :.....@.....

Autorise :

- A participer aux activités et sorties organisées par le Centre de Loisirs Jeunesse de HÉRIN
- Le droit à l'image

Le:2018 à

Signature obligatoire du responsable légal

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact au **06.80.07.93.28**

**LA DIRECTION DU CENTRE LOISIRS JEUNESSE DE LA POLICE DE
VALENCIENNES**

IPNS